



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Acquisition de diverses parcelles appartenant aux Consorts
MORIN - lieudit 'Prairie de Galuchet'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040476

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition de diverses parcelles appartenant aux Consorts
MORIN - lieudit 'Prairie de Galuchet'**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les Marais de Galuchet et la Plante ont été endommagés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999 et connaissent, depuis cette date, des difficultés de remise en état.

L'intervention de plusieurs partenaires, et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, a permis de créer, sur cinq années (2004-2008), un « programme de conservation d'une entité de marais aux portes de la Ville de Niort et du Marais poitevin » afin d'assurer la remise en état et la préservation de la faune et de la flore particulièrement intéressantes dans le secteur du Marais de Galuchet et de la Plante.

Afin d'adhérer à ce programme, faciliter la remise en état et l'entretien écologique de ces sites, il est préférable que la collectivité soit propriétaire des terrains concernés.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires, les Consorts MORIN ont donné leur accord pour la vente de diverses parcelles de terrain sises au lieudit « Prairie de Galuchet » dont le détail apparaît dans le tableau ci-après.

Cet accord est intervenu sur la base indiquée dans le tableau ci-après concernant la valeur s'appliquant au terrain, et pour la somme s'appliquant aux arbres existant sur la parcelle désignée.

DESIGNATION DE LA PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX AU M ² en €	PRIX TERRAIN en €	VALEUR DES ARBRES en €	TOTAL en €
KY N° 14	31 a 52 ca	0,11	346,72	1 801,72	2 148,44
KY N° 15	14 a 32 ca	0,15	214,80	347,68	562,48
KY N° 23	36 a 30 ca	0,11	399,30	838,28	1237,58
KY N° 89	18 a 91 ca	0,15	283,65	136,80	420,45
KZ N° 12	46 a 38 ca	0,27	1 252,26	43,20	1 295,46
KZ N° 61	45 a 62 ca	0,27	1 231,74	159,84	1 391,58
KZ N° 71	54 a 23 ca	0,27	1 464,21	450,56	1 914,77
TOTAL GLOBAL					8 970,76

Soit un prix global pour cette opération de **8 970,76.€**, conformément à l'avis délivré par le Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, et qui ont fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER Notaire à NIORT.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER